

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice : 44

Membres présents : 38

Votants : 38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n° 2026-04

L'an Deux Mille vingt-six, le **Mardi 12 mai à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 38 à Saint-Capraise-de-Lalinde, salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06/05/2026.

Présidence de séance : Monsieur Jean-François MAGNOL, doyen d'âge de l'assemblée

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Thérèse COLORADO, Alexandra BARTHAZ, Raphaëlle LAFAYE, Roseline HELLE, Anne FOURNIER, Eléonore BAGES, Véronique DUBEAU-VALADE (1), Gaëlle EYRAGNE (remplace Georges BASSI), Sandra HEBLE (remplace Pascal LIABASTE), Carole ALARY (remplace Vincent RIVAUD), Messieurs Lionel LACOMBE, Pascal DELTEIL, Christian SAUBADU, Christophe ROUSSEAU, Jean-Pierre FAURE, Alain CASTANG, Christian SAUVANET, Jean-François MAGNOL, Stéphane REBEYROL, Arnaud DELAIR, Julien CHOUEY, Philippe BIARD, Emilio SARRAT, Hervé DELAGE, Jean-Jacques LAGENEBRE, Pascal BOS (remplace Dominique ARMAND), Pierre Marc MISSOTTE (remplace Jean François FRUTTERO), Lionel SIMONET, Antoine LAFOSCADE, Moïse LABONNE, Laurent PEREA, Eloi COMPOINT, André COUSY (remplace Bruno MONTI), Ludovic PAPON, Fabrice DUPPI, Gérard MARTIN, Vincent GRECO, Hervé GROS.

Francis MONTAUDOUIN a remplacé Véronique DUBEAU-VALADE jusqu'à l'élection du 3^{ème} Vice-président.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Dominique ARMAND, Hélène LEHMANN, Nadia CHAFIK, Laurine LASSALLE, Messieurs Serge PRADIER, Romain GUIONIE, Georges BASSI, Pascal LIABASTE, Philippe GREGOIRE, Jean François FRUTTERO, Maxime RAYNAUD, Bruno MONTI, Vincent RIVAUD, Olivier DUPUY, Jean-Roland GUY, François DUHANT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Laurent PEREA

(1) Arrivée à partir de l'élection du 4^{ème} Vice-président

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Conformément à l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du même code aux syndicats mixtes fermés, le président du SyCoTeB est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Le Président de l'assemblée demande aux candidats de se faire connaître. M. Pascal DELTEIL fait acte de candidature.

Le Président de l'assemblée demande si d'autres candidats souhaitent se déclarer. Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Président de l'assemblée propose de procéder au premier tour de scrutin (vote à bulletin secret).

Le comité syndical désigne deux assesseurs parmi ses membres : Mme Alexandra BARTHAZ et M. Antoine LAFOSCADE.

Date de transmission de l'acte: 18/05/2026
Date de réception de l'AR: 18/05/2026

024-200027134-DE_006_2026-DE
A G E D I

Le premier tour du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués syndicaux présents ou représentés :	38
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	20

M. Pascal DELTEIL obtient 38 voix. Il est proclamé Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois et immédiatement installé.

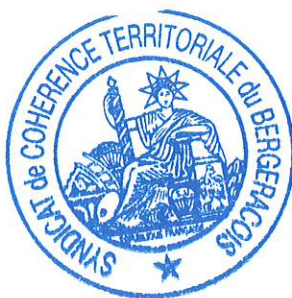
Le procès-verbal de l'élection du Président est annexé à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, à Saint-Capraise-de-Lalinde ce 12 mai 2026
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Sous-préfecture, le 18/05/2026
et de la publication, le 21/05/2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Pascal DELTEIL



Le secrétaire de séance,



Laurent PÉREA

Date de transmission de l'acte: 18/05/2026
Date de réception de l'AR: 18/05/2026

024-200027134-DE_006_2026-DE
A G E D I

**PROCES-VERBAL
ELECTION DU PRESIDENT**

Candidats :

• *DELTEIL Pascal*
• */*
• */*

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	2 ^{ème} tour de scrutin	3 ^{ème} tour de scrutin
Nombre de votants : <i>38</i> Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : <i>38</i> Blancs ou nuls : <i>0</i> Suffrages exprimés : <i>38</i> Majorité absolue : <i>20</i>	Nombre de votants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : Blancs ou nuls : Suffrages exprimés : Majorité absolue :	Nombre de votants : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : Blancs ou nuls : Suffrages exprimés : Majorité absolue :
Ont obtenu : <i>DELTEIL Pascal</i> : <i>38</i> voix <i>/</i> : <i>/</i> voix <i>/</i> : <i>/</i> voix	Ont obtenu : :voix :voix :voix	Ont obtenu : :voix :voix :voix

Proclamation de l'élection du président :

Monsieur *DELTEIL Pascal* ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé(e) Président(e) et est immédiatement installé(e).

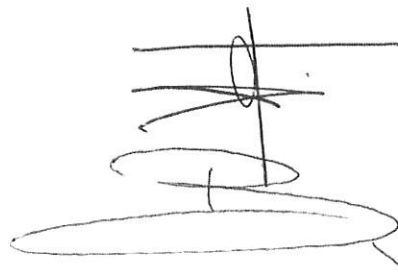
Le Président doyen d'âge,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



Date de transmission de l'acte: 18/05/2026
Date de reception de l'AR: 18/05/2026

024-200027134-DE_006_2026-DE
A G E D I